

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ Géopolitique de l'Asie centrale
- ▶ Claude Lévi-Strauss – L'anthropologie structurale
- ▶ La guerre et l'histoire



Centre d'enseignement militaire supérieur Air
www.eoaa.air.defense.gouv.fr





DR

Les peignes du vent, par Chillida, sur la plage de San Sebastian.

Préface

La pleine participation de la France à la structure militaire de l'OTAN représente, entre autres, un défi pour le personnel concerné. Après les transformations effectuées dans le cadre d'*Air 2010* et les réformes de grande ampleur lancées à l'été 2008, l'aptitude à s'adapter à un environnement qui continue d'évoluer dans un monde toujours plus complexe demeure une nécessité permanente.

S'adapter au milieu est une des qualités fondamentales du chef militaire, qualité qui demande ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de vastes connaissances. C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du XXI^e siècle. En effet, il faut rester convaincu que « ...*la véritable école du commandement est la culture générale...* » (général de Gaulle : *Vers l'armée de métier*).

Les Carnets du Temps poursuivent ainsi leur objectif d'apporter aux jeunes officiers que vous êtes un fonds culturel indispensable, constitué de trois cents idées maîtresses relevant de onze domaines majeurs. Pour ce faire, le CEMS Air est aidé par un comité pédagogique composé de personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qu'il convient ici de remercier pour leur précieuse contribution.

Je ne peux que vous encourager à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, qui vous aidera à façonner vous-même les outils dont vous aurez besoin pour faire face aux situations complexes d'un monde toujours incertain.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



Les Forces aériennes françaises libres

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)
1 place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillart

Rédacteur en chef adjoint :
Asp Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Coffin
Sgt Cassandre Gruyer

Soutien technique :
Cne Denis Poucet
Asp Alexandre Schmitt

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Cal Stéphanie Pointin

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Cal Julien Biguine
Cal Tatiana Romany

Correspondance :
CEMS Air - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
BA 721 Rochefort
Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

Les institutions britanniques : un modèle à l'origine d'une singularité ? 4

Économie

La multinationalisation des firmes 6

Stratégie

Système stratégique et système technicien 8

Philosophie

Claude Lévi-Strauss - L'anthropologie structurale... 10

Géopolitique

Géopolitique de l'Asie centrale 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Les Forces aériennes françaises libres..... 14

Droit et institutions

L'impôt..... 16

Sciences

Cycles astronomiques et échelles de temps 18

Histoire

1814 : les cosaques sur les Champs-Élysées 20

Pensée politique

La guerre et l'histoire 22

La bibliothèque essentielle

Les Nouvelles de Pétersbourg
de Nicolas Gogol (1809-1852)..... 24

Arts

Chillida 26

Au fil de la plume 28

Les institutions britanniques : un modèle à l'origine d'une singularité ?

Toujours enclin à se démarquer de ses voisins du continent européen, le Royaume-Uni aime à cultiver ses différences. Exaspérant pour les uns, fascinant pour les autres, il demeure aujourd'hui encore un pays à part, fier de ses traditions et d'un modèle politique qui en a fait le fer de lance des démocraties libérales. Entre tradition et nécessaire adaptation au présent, l'identité institutionnelle britannique continue cependant d'agir comme une composante décisive dans l'évolution du pays.

Bâti au cours des siècles par la volonté des monarques d'Angleterre, la puissance dominante des îles britanniques, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord est un État unitaire (non fédéral) mais, qui en raison de son histoire (conquête des pays celtes voisins, construction d'un empire colonial), offre de nos jours l'image d'un pays multinational, multi-ethnique, et dans une large mesure multiculturel, à tel point que l'on peut légitimement se demander ce qu'être britannique peut aujourd'hui signifier. Le pays, encore profondément marqué par la guerre dans les années 1950, a considérablement changé depuis le début des années soixante : révolution des mœurs d'abord, fin du consensus politique, révolution thatchérienne et enfin épisode néo-travailliste sous la férule de Tony Blair. Pour autant, si le Royaume-Uni n'est aujourd'hui qu'une puissance moyenne, l'empreinte de son passé de grande puissance économique, militaire et coloniale, isolée du continent européen demeure plus que jamais présente. Par-delà les considérations de tactique politique vis-à-vis des autres pays européens, c'est aussi vers le fonctionnement des institutions britanniques qu'il convient de chercher les clefs de cette singularité insulaire.

Une continuité monarchique

La Grande-Bretagne est une des rares puissances au niveau mondial à être encore un royaume. La continuité monarchique est une constante outre-Manche. De nos jours, le souverain continue de jouer un rôle important dans l'édifice constitutionnel. La reine, en théorie, a tous les pouvoirs, mais la Chambre des communes et le Gouvernement possèdent l'essentiel du pouvoir politique effectif. Dans la pratique en effet, le Premier ministre est au centre du processus de décision gouvernementale et c'est lui qui a l'initiative politique.

Leader élu du parti qui remporte les élections générales, le Premier ministre n'est en outre pas seulement l'émanation du suffrage universel car il exerce aussi en pratique des pouvoirs liés à la prérogative royale (pouvoirs généralement dévolus au chef de l'État dans les régimes parlementaires traditionnels).

La force d'une constitution plusieurs fois centenaires

Le Royaume-Uni ne possède pas de constitution écrite si l'on entend par là un document unique codifiant les principes fondamentaux et les pratiques qui régissent les institutions, ainsi que les rapports entre l'État et les citoyens. Le système politique britannique sous sa forme actuelle est le produit d'une longue évolution qui conduisit, à la fin du XVIII^e siècle, à la naissance de la première monarchie constitutionnelle, laquelle se transforma progressivement en une démocratie parlementaire. **Du fait de la nature de ce processus, la Constitution est un ensemble d'éléments disparates certains écrits, d'autres non, composé de conventions, de principes et de lois.** Ce corpus qui présente l'avantage d'être éminemment flexible est longtemps apparu comme un modèle de mesure et un garant de stabilité politique au point que l'on a longtemps parlé du **modèle de Westminster**.

Un fort attachement à la souveraineté parlementaire

Le Parlement anglais, bien souvent appelé *the Mother of parliaments*, a en effet suscité l'admiration de nombreux théoriciens politiques et servi de modèle aux autres nations occidentales. Jusqu'à la Glorieuse Révolution de 1688, l'histoire politique de l'Angleterre fut marquée par la lutte entre le monarque, soucieux de préserver ses prérogatives, mais contraint de réunir les deux Chambres pour lever l'impôt, et le Parlement, désireux de limiter le pouvoir de la Couronne. Toujours plébiscité aujourd'hui, ce système n'est toutefois pas exempt de failles et, comme les différents mandats des conservateurs sous Margaret Thatcher dans les années 1980 et plus récemment ceux des travaillistes sous Tony Blair l'ont montré, **un exécutif s'appuyant sur une forte majorité parlementaire peut être amené à prendre des décisions ne faisant pas toujours l'objet d'un consensus populaire.**

Dans ce contexte, la construction européenne depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale a fait l'objet de nombreuses réticences de la part du Royaume-Uni. Alors même que le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1^{er} décembre dernier, de nombreux Britanniques persistent à ne voir dans l'intégration européenne qu'une perte de souveraineté nationale et une marche forcée vers le déclin de leurs institutions. L'avenir seul nous dira si cette résistance à se départir peu à peu de son identité institutionnelle ne finira pas par desservir l'équilibre politique du Royaume.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

La multinationalisation des firmes

La multinationalisation des firmes désigne le processus par lequel des entreprises développent leur activité de production dans un pays autre que celui dont elles sont originaires. Les investissements directs à l'étranger, qu'elles réalisent pour créer ou acquérir leurs filiales, présentent de multiples avantages et ont connu une très forte augmentation depuis le début des années 1980. Les flux financiers ainsi créés et l'apparition d'oligopoles⁽¹⁾ traduisent aujourd'hui le poids des firmes multinationales dans le phénomène de mondialisation des économies.

La multinationalisation est l'un des aspects les plus marquants de la stratégie et de l'organisation des firmes depuis la fin des années 1960. D'après les estimations de la CNUCED⁽²⁾, il existe aujourd'hui environ 65 000 entreprises multinationales, telles que Exxon, *General Motors* ou LVMH⁽³⁾, comptant quelque 850 000 filiales étrangères à travers le monde et, bien que la majorité soient des entreprises de dimensions importantes, un nombre croissant de sociétés plus petites se sont lancées, depuis le début des années 1980, à la conquête du marché international. Cependant, une entreprise n'est vraiment multinationale que si elle réalise au moins une partie de sa production à l'étranger – la seule possession de représentations commerciales ne suffit pas. De plus, pour que l'investissement qu'elle réalise soit qualifié d'investissement direct à l'étranger (IDE), la société doit acquérir au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise étrangère qu'elle intègre. L'IDE peut être réalisé sous forme de **participation au capital**, par fusion-acquisition ou par la création de nouvelles installations, sous forme de **réinvestissement** sur place des bénéfices réalisés, ou encore par des **prêts** à court ou à long terme réalisés entre la société mère et sa filiale.

Facteur majeur de compétitivité, la stratégie de multinationalisation consiste ainsi à exploiter conjointement les avantages que présentent l'IDE et ceux qu'offrent les pays d'accueil. Cette stratégie est d'abord conçue comme le moyen d'assurer un approvisionnement continu, en offrant un **accès direct aux matières premières**. Elle permet ensuite de **contourner les barrières protectionnistes** (tarifs douaniers ou barrières non tarifaires) érigées par les États. Plutôt que d'exporter, une ou plusieurs filiales sont implantées sur place pour accéder directement au marché local. Cette stratégie est dirigée

vers les grands marchés de consommateurs à fort pouvoir d'achat comme celui de l'Europe qui a particulièrement attiré les investisseurs américains depuis la création du Marché commun en 1957. Enfin, l'internationalisation des entreprises favorise la **minimisation des coûts**. L'implantation locale permet non seulement de réduire les frais de transport mais également les prix de revient, en déplaçant, par exemple, une ou plusieurs activités là où la main-d'œuvre est plus faiblement rémunérée. C'est un des motifs de la délocalisation des entreprises européennes vers l'Asie. La multinationale tire par ailleurs parti de l'espace homogène qu'elle constitue en le substituant au marché externe, imparfait et générateur de **coûts de transaction**. À l'intérieur de cet espace, les capitaux, les produits, les techniques et les savoir-faire circulent sans entraves : ils continuent à être enregistrés par les balances des paiements des différents pays dont ils franchissent les frontières, mais ne quittent pas la multinationale. Les prix pratiqués entre les différentes filiales du groupe ne sont donc plus des prix de marché, mais simplement des prix de transfert fixés par la société elle-même.

Cette autonomie à l'égard des pays, l'accroissement rapide des multinationales, le risque du transfert de techniques et l'**apparition d'oligopoles** suscitent naturellement des préoccupations pour les responsables politiques et les travailleurs des pays développés. L'oligopole se caractérise par une tension continue entre deux buts contradictoires : la maximisation du profit collectif des « oligopoleurs » et l'antagonisme profond qui pousse chacun à essayer d'accroître son champ d'action au détriment de ses concurrents. Il en découle une exigence permanente de **recherche de nouveaux marchés**, au sein des pays offrant les meilleures conditions d'implantation. En tenant compte du fait que la multinationalisation des firmes participe pour deux tiers à la mondialisation des économies, il convient donc d'analyser l'influence des multinationales sur les politiques nationales. Dans le cadre des nouvelles réalités de la production internationale, il est dès lors nécessaire de développer l'« **attractivité** » du territoire national.

1. Marchés caractérisés par la présence de quelques vendeurs de grande taille face à une multitude d'acheteurs.
2. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (2004), « *World Investment Report* ».
3. Le groupe Moët Hennessy-Louis Vuitton est le premier groupe mondial dans le domaine du luxe.

Système stratégique et système technicien

À notre époque, la stratégie devient si complexe qu'elle se différencie de plus en plus de tous les modèles stratégiques ayant existé auparavant. Cette évolution structurelle a conduit à la notion de système stratégique.

Une analyse systémique permet de faire un rapprochement entre la stratégie et un concept fondamental dans toutes les activités humaines aujourd'hui : la technique.

En premier lieu, il convient de définir le terme de système, qui permet de traduire la complexité de la stratégie moderne. Puis, il s'agira d'expliciter les huit caractéristiques du phénomène technique pour voir qu'elles sont applicables au système stratégique, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives dans ce domaine.

La théorie générale des systèmes de Ludwig von Bertalanffy a déjà été appliquée en sciences sociales. Néanmoins, les seules transpositions sérieuses dans le domaine militaire sont celles de Mazzoni et plus récemment Warden, concepteur de l'offensive contre l'Irak en 1991. Pourtant, celle-ci peut interpréter la complexité extrême de la stratégie contemporaine.

Selon cette théorie, un système est un ensemble organisé dont les éléments sont en relation et qui possède une régulation interne. Il est plongé dans un environnement le contraignant à établir des échanges pour produire des décisions. Sa stabilité est basée sur un mécanisme de rétroaction. Le système recherche un état d'équilibre sans pour autant qu'il soit conservateur. Les changements pouvant intervenir en raison des problèmes possibles au niveau de son mécanisme de rétroaction sont à considérer. Le conflit doit être replacé dans le fonctionnement général de l'ensemble. Il est devenu une forme de communication et de régulation. Les démarches systémique et stratégique, loin de s'exclure, peuvent être interprétées comme deux approches complémentaires du même phénomène.

C'est pour cette raison qu'il est possible de transposer les huit caractères du phénomène technique, discernés par Ellul, au phénomène stratégique.

Ces derniers sont :

- l'autonomie : la technique ne dépend que d'elle-même, elle suit sa propre loi et doit être considérée comme un organisme qui tend à se clore, à s'auto-déterminer. C'est une constante de la stratégie qui forge ses propres règles

et cherche à fonctionner en système clos, en dépendant le moins possible des finalités politiques ;

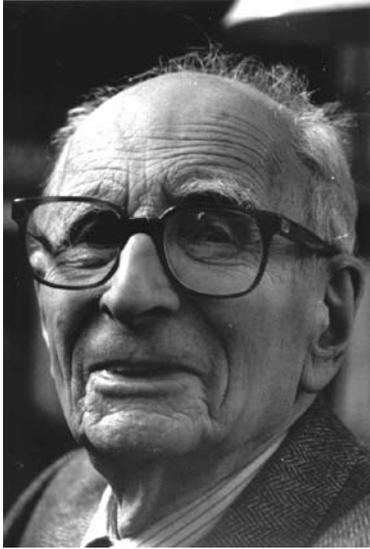
- l'unité : les techniques sont interdépendantes. De même, toutes les composantes de la stratégie sont liées, de la dissuasion à l'action ;
- l'universalité : le système technique concerne toutes les activités humaines, à l'échelle mondiale. L'analogie avec la stratégie est évidente puisqu'elle a débordé de sa sphère militaire pour s'appliquer également aux domaines économique et culturel, quel que soit le pays ;
- la totalisation : le système technicien ne peut être étudié précisément que dans sa globalité. Cette caractéristique est l'autre face de la spécialisation. Elle représente la manifestation matérielle du processus de complexification que l'on retrouve en stratégie ;
- l'auto-accroissement : l'homme est entraîné dans un processus qui fait que toutes ses activités, indépendamment de sa volonté, favorisent la croissance technique. Ce caractère s'incarne en stratégie dans le complexe militaro-industriel et sa course aux armements qui finit par ne plus répondre à une démarche rationnelle ;
- l'automatisme : il consiste à trier dans les choix effectués ceux qui sont conformes à l'impératif technique et ceux qui ne le sont pas. Cela aboutit à un modèle scientifique de la stratégie, niveleur des cultures stratégiques ;
- la progression causale et l'absence de finalité : la technique ne se développe qu'en fonction des possibilités déjà existantes de croissance. En stratégie nucléaire, un arsenal se conçoit moins en fonction de l'adversaire potentiel qu'en fonction des progrès techniques ;
- l'accélération : depuis 1945, le système stratégique a connu une accélération sans précédent non seulement dans ses aspects techniques, mais aussi dans ses dimensions politiques.

Cette ébauche de rapprochement ouvre des perspectives très riches car elle peut permettre une nouvelle interprétation de la stratégie. En effet, il y a une concordance étroite entre le système technicien de Jacques Ellul et la stratégie intégrale du général Poirier. Celle-ci inclut « *les résultats des trois stratégies économique, culturelle et militaire... dans une unité de pensée et d'action qui combine et leurs buts et leurs voies-et-moyens* ». Cette conception est indissociable du progrès technique et c'est pourquoi la stratégie mérite d'être mieux prise en compte dans le bloc des sciences sociales.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

Claude Lévi-Strauss

L'anthropologie structurale



DR

Claude Lévi-Strauss a voulu constituer une véritable science de l'homme démontrant que la pensée humaine fonctionne de façon inconsciente selon une combinatoire stricte.

Sa méthode consiste à traiter les phénomènes culturels selon le modèle de la science linguistique telle qu'elle a été établie par Ferdinand de Saussure dans son *Cours de linguistique générale*. Ce dernier y établit que le lien signifiant-signifié n'est pas interne mais le simple effet d'une combinatoire inaperçue du sujet parlant. La langue est ainsi une combinatoire constructive d'un sens qui n'en est qu'une émergence.

L'anthropologie fonctionnaliste jusqu'à Lévi-Strauss s'en tenait aux relations sociales manifestes, c'est-à-dire aux relations conscientes des protagonistes. Lévi-Strauss va alors établir scientifiquement que les attitudes sociales sont indépendantes des relations conscientes.

Il a, par exemple, étudié le phénomène de l'avunculat (relation particulière entre l'oncle maternel et le neveu) pour mettre en lumière le fait que cette relation dépend d'autres relations dans un ensemble déterminant (relations mari-femme, frère-sœur, père-fils, oncle-neveu). Les relations de parenté ne sont pas faites de fonctions isolables. Elles constituent un ensemble systématique dont le groupe avunculat est le sous-ensemble le plus petit. Les sentiments d'un oncle pour son neveu et réciproquement ne sont que l'effet d'une combinatoire logique et inconsciente.

De même, s'il y a prohibition de l'inceste dans les sociétés, ce n'est que parce que les femmes, étant les valeurs d'échange qui permettent de lier les familles les unes avec les autres, structurent ainsi leur société.

« *L'inceste est socialement absurde avant d'être moralement répréhensible* » (*Les structures élémentaires de la parenté*).

La conscience d'une nature morale n'est qu'un effet d'une loi structurale. Les sentiments sont des effets. La structure sociale est un système logique indépendant de la conscience des acteurs. Mais c'est une logique aveugle. Il y a un fonctionnement sans fonction.

Lévi-Strauss applique la méthode non seulement aux institutions sociales mais aussi aux mythes, à la religion, à l'art, c'est-à-dire à toutes les productions humaines.

« *Les mythes se pensent dans les hommes et à leur insu.* » (*Les structures élémentaires de la parenté*).

Ainsi les hommes communiquent non pas pour communiquer un sens mais parce que c'est leur nature de communiquer comme de respirer. Il se trouve que l'effet de cette communication produit un sens. Nous sommes comme des pianos mécaniques : le son est le résultat de la bande perforée.

La méthode de l'anthropologie structurale de Lévi-Strauss substitue à l'idée de sens à l'origine de la fonction symbolique des œuvres humaines celle de fonctionnement comme régime logique qui n'a aucune fonction ni aucun sens.

Bibliographie

- *Les Structures élémentaires de la parenté* (PUF)
- *Anthropologie structurale* (Plon)
- *La Pensée sauvage* (Plon)
- *Le Cru et le cuit* (Plon).

Géopolitique de l'Asie centrale

À la croisée de l'Europe et de l'Asie, l'Asie centrale est frontalière de la Russie, de l'Afghanistan, de l'Iran et de la Chine et regroupe les républiques d'Ouzbékistan, du Kirghizistan, du Turkménistan, du Kazakhstan et le Tadjikistan.

L'Asie centrale est une zone semi-désertique coupée de tout accès direct à une mer ouverte. En raison de ses ressources naturelles importantes, elle attire les convoitises. Cependant, la Russie maintient son influence sur ces républiques qui gèrent plus ou moins bien leur indépendance dans un contexte sécuritaire non maîtrisé. L'Asie centrale est donc en équilibre géopolitique instable.

Les républiques centre-asiatiques sont rongées par la corruption. Seuls les États riverains de la Caspienne s'en sortent globalement grâce à des revenus gaziers et pétroliers stables. Pour les autres, la situation politique, économique et sociale reste précaire. La cohésion sociale de ces États est en jeu.

Aucune de ces républiques n'a politiquement réussi à se détacher du modèle centralisé et autoritaire des républiques soviétiques. Si des mouvements révolutionnaires ont soufflé au Kirghizistan en 2005, les nouveaux arrivés au pouvoir font main basse sur les ressources économiques et s'installent pour durer.

L'adaptation au libéralisme a été douloureuse. Hormis l'Ouzbékistan, le Turkménistan (deuxième réserve gazière régionale) et le Kazakhstan (deuxième réserve en hydrocarbures régionale), les autres pays d'Asie centrale ne disposent que de peu de ressources en hydrocarbures. Par conséquent, ils cherchent à nouer des partenariats avec l'étranger. Faute de moyens coercitifs suffisants, ces pays sont aussi des lieux de transit pour les trafiquants, de drogue notamment, ce qui déstabilise la région (Kirghizistan et Tadjikistan).

Les richesses de la région sont mal réparties au sein des populations d'Asie centrale, essentiellement rurales (60,6 millions d'habitants). La misère économique touche durement ces sociétés islamisées, proies faciles pour les mouvements islamistes. Enfin, beaucoup de ressortissants d'Asie centrale préfèrent s'exiler (30 % du produit intérieur brut [PIB] kirghize est issu de l'expatriation). Globalement, ces populations sont en baisse, ce qui est problématique en termes de maîtrise du territoire.

À ces questions nationales s'ajoutent des problématiques transnationales : les relations entre États centre-asiatiques et celles avec la Russie. D'une part, la politique volontariste soviétique de maîtrise de l'espace est à l'origine de tensions sur la répartition de l'eau et des ethnies entre les républiques centre-asiatiques. D'autre part, ces pays restent le pré carré russe dans un contexte sécuritaire délicat.

Les pays d'Asie centrale se partagent l'eau de deux fleuves, le Syr Daria et l'Amou Daria, qui prennent naissance au Kirghizistan et au Tadjikistan. Or leurs débits n'ont cessé de baisser avec la menace de la désertification totale de ces régions. Ces fleuves font l'objet d'intérêts contradictoires entre les projets de barrages hydroélectriques tadjik et kirghize et la monoculture du coton ouzbek.

Une autre source de tension réside dans la répartition ethnique des Kirghizes, des Ouzbeks et des Tadjiks entre l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Kirghizistan. Le Kazakhstan conserve une forte ethnie russe concentrée dans le nord du pays, ce qui lui a fait craindre une sécession de la région, à l'instar de l'Ossétie du Sud. La proximité de l'Afghanistan reste un facteur déstabilisant, ce qui a favorisé le rapprochement avec la Russie pour des raisons sécuritaires.

Ainsi, l'influence russe sur la région reste un facteur géopolitique majeur. Grâce à la Communauté des États indépendants (CEI), à la Communauté économique eurasiatique (CEE) et à l'Organisation du traité de sécurité collective (OSTC), la Russie a conservé son ascendance sur les États centre-asiatiques et leurs ressources naturelles, au grand dam de l'Europe, de l'Iran, de la Turquie et des États-Unis. Les tentatives occidentales de désenclavement de la région sont en échec (*statu quo* du projet *Nabucco* de gazoducs vers l'Europe en 2009). En règle générale, Moscou voit d'un mauvais œil l'ingérence sur son étranger proche et la concurrence à ses réseaux de gazoducs et d'oléoducs. Mais la Chine reste dans la compétition *via* le traité de l'Organisation de Shanghai dont tous les pays centre-asiatiques sont membres. En outre, elle vient de réaliser un gazoduc vers le Turkménistan, pays ouvert sur le monde depuis 2006 seulement. Depuis l'été 2009, ce dernier est en froid avec l'Azerbaïdjan concernant le partage des ressources en Caspienne.

À la croisée de guerre d'influence entre la Russie, la Chine, les États-Unis et l'Europe, les pays d'Asie centrale ont toujours un avenir incertain.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Les Forces aériennes françaises libres

De 1940 à 1945, quelque 3 600 navigants, mécaniciens, artilleurs anti-aériens, parachutistes, administratifs et bien d'autres spécialistes encore servent dans les Forces aériennes françaises libres (FAFL), dont l'insigne, hautement symbolique, est une croix de Lorraine rouge sur fond blanc. Formées le 1^{er} juillet 1940, celles-ci rassemblent au départ des moyens et des effectifs dérisoires – quelques avions de fabrication française ou britannique et à peine 500 personnes.

Ceux qui la composent, si peu nombreux qu'ils soient, n'en entendent pas moins former le socle sur lequel se constituera, au fil des combats, une armée de l'air nouvelle, l'armée de l'air d'une France promise, à plus ou moins brève échéance, à la libération.

Le refus de la défaite

Les hommes qui, de France métropolitaine ou de toutes les parties de l'Empire ou encore de l'étranger, rejoignent les Forces aériennes françaises libres sont avant tout motivés par le refus de la défaite. Ils rejettent avec mépris l'entité politique qui l'a acceptée, le régime de Vichy, fondant même sur elle son existence. Outil politique et de propagande essentiel dans l'esprit du général de Gaulle, chez qui l'impact psychologique permet de compenser le nombre, cette aviation connaît des débuts pour le moins difficiles. Hormis quelques pilotes qui servent dans la *Royal Air Force* et dont certains prennent part à la bataille d'Angleterre, elle compte quelques formations navigantes squelettiques qui fondent bien vite au feu des combats et manquent de tout, aussi bien d'appareils que de mécaniciens et d'expérience.

Pendant leurs premiers mois d'existence, les aviateurs français libres n'en sont pas moins présents sur bien des théâtres d'opérations, en Grande-Bretagne, en Afrique occidentale ou équatoriale, en Érythrée, dans le désert de Libye et au Fezzan. Par leur engagement dans la guerre contre l'Axe, elles concourent à fonder la légitimité de la France exilée à Londres. Si elles sont commandées initialement par un amiral, Muselier, faute de disposer d'un officier de rang suffisamment élevé, elles passent, en 1941, sous les ordres du colonel Martial Valin, promis à devenir sous peu général et commissaire national à l'Air.

Une force aérienne autonome

Entreprenant et fin politique, le nouveau venu s'engage, avec l'appui du général de Gaulle, dans la création d'unités aériennes françaises autonomes destinées à conférer aux FAFL une dimension nouvelle. Le processus, entamé en milieu de l'année 1941, passe par la constitution de plusieurs groupes de chasse (*Île-de-France, Alsace, Normandie*), de bombardement (*Lorraine et Bretagne*) ou encore de surveillance et de lutte anti-sous-marine (*Picardie et Artois*), d'unités de parachutistes et même d'un organisme de transport, les Lignes aériennes militaires, qui consolide la souveraineté de la France libre. Le « *Normandie* », devenu « *Normandie-Niemen* » en 1944, est la seule formation militaire française engagée sur le front soviétique. Il constitue à lui seul un outil important dans la politique de rapprochement que le général de Gaulle entreprend vers Moscou afin de ne pas entièrement dépendre des Anglo-Saxons. Hormis l'Union soviétique, ces groupes autonomes opèrent en Europe occidentale, en Afrique de l'Ouest et au Levant, ce territoire constitué du Liban et de la Syrie, passé dans le camp de la France libre en 1941.

Au sein de l'armée de l'air réunifiée

L'idée d'une aviation française libre qui formerait le cœur d'une armée de l'air appelée à libérer la France s'estompe, voire disparaît lorsque, en juillet 1943, les FAFL constituent, avec l'aviation française d'Afrique, issue des forces aériennes de Vichy, une entité réunifiée sous le commandement du général Bouscat. Minoritaires, les aviateurs français libres n'en continuent pas moins à défendre leur identité originelle, même si l'arrêt des engagements au sein des FAFL, en août 1943, marque le tarissement de leur recrutement. À la fin de la guerre, les anciennes forces aériennes du général de Gaulle ne représentent plus que 7 des quelque 40 groupes de l'armée de l'air, mais leur rayonnement n'en reste pas moins encore considérable.



Blenheim MKIV n° Z. 775 du « *Lorraine* » à Abu-Sweir en octobre 1941.

DR

L'impôt

L'impôt, dont le vote est l'une des plus anciennes prérogatives des parlements, est un versement obligatoire, aujourd'hui exclusivement pécuniaire, sans contrepartie et définitif. Il représente la participation du citoyen aux charges communes de la Nation et doit répondre aux principes d'égalité, de nécessité, de légalité et d'annualité. La fiscalité, en tant que moyen de politique sociale ou économique, témoigne du rôle de la puissance publique qu'un pays veut voir assumer.

« Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. » Selon l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la charge fiscale doit être partagée de la façon la plus équitable. « L'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures » sont fixés par le Parlement, comme l'indique l'article 34 de la Constitution française. C'est également lui qui, chaque année, autorise le Gouvernement à percevoir l'impôt. Et c'est à partir de ses prérogatives en la matière que le Parlement a développé le contrôle de l'action publique.

Une fois votées, les ressources fiscales sont prélevées selon différents modes. Plusieurs **catégories d'impôts** peuvent être distinguées. Les **impôts d'État**, dont les plus générateurs de recette fiscale sont la TVA, l'impôt sur le revenu (IR) et l'impôt sur les sociétés, alimentent directement le budget général de l'État. Ils se distinguent des **impôts locaux**, constitués par les taxes foncière, d'habitation et professionnelle (cette dernière en voie de suppression début 2010), destinés aux budgets des régions, des départements ou des communes.

Les impôts se différencient aussi selon le **mode de taxation**, entre **impôts directs** (IR, taxe d'habitation, taxe foncière, impôt de solidarité sur la fortune...), versés et supportés nominativement par les contribuables, et **impôts indirects** (TVA, droits de douane, taxes sur les carburants, taxe carbone...), inclus dans le prix de vente d'un produit ou d'un service et appliqués à l'ultime acheteur du produit ou bénéficiaire du service, donc à tous. Perçus par les acteurs intermédiaires concernés (commerçants, artisans, entreprises...) les impôts indirects sont ensuite reversés à l'Administration dont, en France, ils constituent plus de la moitié des recettes fiscales.

D'autres distinctions existent en matière fiscale. Ainsi, les **impôts réels** s'appliquent de manière uniforme sur un bien ou un acte : il s'agit par exemple des taxes sur les opérations de bourse ; alors que les **impôts personnels** taxent le capital ou le revenu en tenant compte de la situation du contribuable : l'impôt sur le revenu entre ainsi dans cette catégorie.

Enfin, ***le tarif fiscal*** permet de distinguer l'**impôt proportionnel**, qui applique un taux de prélèvement identique quelle que soit la base imposable (*cf.* l'impôt sur les sociétés) de l'**impôt progressif**, dont le taux augmente avec le montant imposable (*cf.* l'impôt sur le revenu). Si la proportionnalité est neutre sur le plan social, la progressivité permet une redistribution des richesses et la réduction des inégalités. Le Conseil constitutionnel a reconnu, en 1993, la valeur constitutionnelle du principe de progressivité de l'impôt sur le revenu et l'a relié au principe d'égalité énoncé *supra*. La fiscalité est ainsi un outil de **politique sociale**.

Elle constitue aussi un moyen de régulation, voire d'orientation, de la **politique économique** d'un pays, en favorisant tel type d'investissement plutôt que tel autre, en privilégiant à certains moments la consommation sur l'investissement ou vice-versa, en luttant contre l'inflation ou en encourageant le développement de certains secteurs de l'économie ou de certains territoires. La fiscalité est un levier privilégié de la politique économique de l'État et constitue un indicateur de ses orientations. Elle témoigne de la conception qu'un pays a du rôle de la puissance publique.



DR

Parmi les sujets récurrents de réflexion des autorités françaises en matière d'évolution de la fiscalité, citons, par exemple, ceux – non encore aboutis – de la refonte de l'assiette de la taxe d'habitation, de la retenue à la source de l'impôt sur les revenus, de la fusion des retenues sociales avec la CSG et la CRDS. Plus récemment, la taxe professionnelle a fait l'objet de débats parlementaires qui vont aboutir à sa suppression début 2010. La fiscalité est un sujet cher aux Français et à leurs gouvernants, qui n'a pas fini de susciter des débats.

Cycles astronomiques et échelles de temps

Historiquement, les standards de temps se sont appuyés sur la période de rotation terrestre. Cependant celle-ci n'est pas constante. Aussi, depuis les progrès réalisés dans le domaine de la mesure, les intervalles de temps sont-ils basés sur des mesures astronomiques très précises, donnant le temps universel, et sur les données d'horloges atomiques, permettant de définir le temps universel coordonné.

Le temps solaire repose sur la définition du midi solaire en un lieu donné, qui est l'instant où le Soleil passe au méridien et atteint son point le plus élevé dans le ciel. Le temps solaire moyen repose sur le mouvement d'un Soleil moyen fictif qui se déplacerait à vitesse constante tout au long de l'année sur l'équateur céleste. Sa durée vaut 24 heures et fonde le temps légal ou civil.

Le temps sidéral est le temps calculé selon le mouvement apparent des étoiles. Il n'est pas égal au temps solaire car, en raison de la révolution de la Terre autour du Soleil, celui-ci se déplace annuellement sur la voûte céleste, si bien que durant cette révolution la Terre fait un tour de plus par rapport aux étoiles que par rapport au Soleil : le jour sidéral vaut 3 min 56 s de moins que le jour solaire moyen (soit 23 h 56 min 4 s). Ainsi, si une certaine nuit, à 23 h 25, vous observez une étoile au-dessus d'une colline, la nuit suivante vous la verrez au même endroit à 23 h 21. En astronomie, le temps sidéral est employé pour déterminer l'ascension droite d'un astre qui, avec la déclinaison, est l'une des deux coordonnées utilisées pour repérer la position d'un astre sur la sphère céleste.

Actuellement, deux systèmes définissent précisément le temps : le temps universel (UT) et le temps universel coordonné (UTC). Le temps universel (UT0) est le temps mesuré en observant le mouvement diurne d'étoiles lointaines ou de radiosources extragalactiques. Il n'est pas corrigé du mouvement des pôles géographiques terrestres par rapport à l'axe de rotation de la planète.

Ce mouvement polaire induit une variation de plusieurs mètres dans la position géographique d'un point quelconque de la Terre. Ainsi, des observatoires différents mesurent des valeurs différentes de UT0 au même moment. Cette valeur n'est donc pas universelle à proprement parler. Obtenu en corri-

geant l'UT0 des effets du mouvement polaire à la longitude de l'observatoire, l'UT1 est le même en tout point de la Terre et définit un vrai angle de rotation de la planète par rapport au référentiel des astres lointains, considéré comme fixe.

La rotation de la Terre n'est pas régulière, à cause des effets de marée de la Lune et du Soleil, ainsi que des séismes. Pour réduire ces perturbations, après avoir défini un temps des éphémérides (TE) reposant sur la révolution du Soleil autour de la Terre, les astronomes ont introduit l'échelle de temps atomique international (TAI), mesuré à l'aide d'un ensemble d'horloges atomiques réparties sur la Terre. Le temps universel coordonné (UTC) est une échelle de temps intermédiaire entre le temps atomique international (TAI), stable mais déconnecté de la rotation de la Terre, et le temps universel UT, directement lié à la rotation de la Terre et donc variable.

L'intercalation est, en mesure du temps, l'addition d'une certaine durée (secondes, jours, semaines ou mois) à une horloge ou un calendrier pour mieux les faire coïncider avec un cycle astronomique extérieur. Sur Terre, les différents cycles astronomiques (jour solaire moyen, année sidérale, mois lunaire...) ne sont pas des multiples entiers les uns des autres. Le seul moyen de conserver un écart limité entre deux cycles astronomiques est d'ajouter une certaine durée à la mesure de l'un, afin de le ramener dans des limites définies lorsqu'il s'écarte trop de l'autre. C'est par ce principe que, par exemple, certains calendriers ont introduit les années bissextiles, afin qu'une année calendaire ne s'écarte jamais de plus d'une journée d'une année tropique, qui est la durée séparant deux passages successifs du Soleil à l'équinoxe de printemps.

UTC est contraint à moins de 0,9 s de UT1 en introduisant une seconde intercalaire à chaque fois que nécessaire. Ainsi, UTC et TAI diffèrent d'un nombre entier de secondes. Lorsque la précision souhaitée n'est pas plus grande qu'une seconde, UTC peut être utilisé comme approximation de UT1.

La rotation terrestre et le temps universel sont gérés par le Service international de la rotation terrestre et système de référence (IERS). L'Union astronomique internationale est également impliquée dans l'élaboration des standards, mais l'arbitre final des standards de diffusion est l'Union internationale des télécommunications.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

1814 : les cosaques sur les Champs-Élysées

« *L'Empire s'affaissa dans une ombre qui ressembla à celle du monde romain expirant. On revit de l'abîme comme au temps des Barbares.* »

Victor Hugo – *Les Misérables*

Après la chute de l'empereur Napoléon en 1814 et sa vaine tentative pour reprendre le pouvoir en 1815, les deux tiers du territoire français sont occupés par les armées européennes coalisées. En restaurant la monarchie et en infligeant à la France une amende considérable à payer, les Alliés⁽¹⁾ entendent ainsi punir un ancien adversaire qui les a humiliés pendant vingt ans.

La fin d'une ambition

Le 19 octobre 1813, Napoléon, défait à Leipzig par les forces alliées, doit battre en retraite et quitter les territoires allemands que la France avait conquis sur la Prusse après la bataille d'Iéna le 14 octobre 1806. En 1814, à la tête d'une armée d'à peine 100 000 hommes, l'Empereur se bat pied à pied sur le sol français et réalise une remarquable campagne de France. Cependant, Napoléon hésite à proclamer une mobilisation générale et, le 6 avril 1814, trahi par ses maréchaux, il doit abdiquer alors que le frère de Louis XVI, le comte de Provence, est promu par le Sénat « *roi des Français, selon le vœu de la nation* » et règne sous le nom de Louis XVIII.

Napoléon est exilé le 4 mai sur l'île d'Elbe, dont il obtient la souveraineté avec le titre d'empereur et la promesse – non tenue – d'une rente de 2 millions de francs. Le 30 mai 1814, le premier *traité de Paris* définit les nouvelles frontières de la France telles qu'elles étaient en 1792 ; elle conserve donc Avignon, le comté de Nice et la Savoie, ainsi que Mulhouse, conquise en 1798, mais elle doit céder à l'Angleterre l'île de France (l'île Maurice), Sainte-Lucie et Tobago. Le grand Empire, qui comptait à son apogée, en 1812, 130 départements (dont la Belgique et la Hollande) et s'étendait de Hambourg à Rome, n'existe plus.

La France et l'Europe

Après une ultime tentative pour reprendre le pouvoir et après sa défaite à Waterloo le 18 juin 1815, l'Aigle est exilé loin de l'Europe, sur l'île de Sainte-Hélène où il meurt le 5 mai 1821.

Humiliée pendant plus de vingt ans, l'Europe veut, selon les plans du chancelier autrichien Metternich, verrouiller la France pour l'empêcher de diffuser les idées de la Révolution. Ainsi, les Bourbons, « *rentrés dans les fourgons de l'étranger* », rétablissent la monarchie, épurent l'armée et l'admi-

nistration puis engage la chasse aux partisans bonapartistes, c'est la *Terreur blanche*. La France, selon les prescriptions du deuxième *traité de Paris* de 1815, se voit infliger une amende de 700 millions de francs (soit l'équivalent des recettes d'une année fiscale) et a l'obligation d'entretenir, à ses frais et pendant cinq ans, une armée d'occupation de 150 000 hommes – soit 130 millions de francs par an. Le nouveau royaume est amputé de Nice et de la Savoie, ainsi que de plusieurs places fortes dans le Nord et l'Est du pays (Sarrebbruck, Sarrebourg, Bouillon, Landau, Philippeville et Marienbourg).

Les troupes d'occupations

Accablé d'impôts levés pour financer la guerre et lassés par le poids de la conscription, les Français – par ailleurs impressionnés par la présence militaire massive des Alliés – réagissent peu après la défaite de Napoléon. Pourtant, à partir du mois de juillet 1815, les campagnes sont soumises à des réquisitions quotidiennes de fourrage ou de nourriture. Dans les grandes villes, les occupants réquisitionnent des bâtiments pour établir des hôpitaux ou des garnisons. Cependant, ces contraintes diffèrent selon la nationalité des occupants. Les Anglais et les Russes (à l'exception de quelques détachements de cosaques) se montrent relativement modérés dans leur comportement car ils savent qu'une occupation trop brutale entraîne inmanquablement des révoltes. À l'inverse, les Prussiens et les Autrichiens, sans doute en réaction à l'occupation française qu'ils ont subie quelques années plus tôt, abusent des réquisitions et font preuve à plusieurs reprises d'actes de violence. La présence étrangère, surtout en 1815, s'accompagne en effet de pillages, de viols, de meurtres⁽²⁾. En septembre 1815, les troupes placées sous le commandement du général anglais Wellington se redéploient dans les garnisons du Nord et de l'Est de la France. En 1818, avec deux ans d'avance, le royaume de France paye les dernières indemnités de guerre et obtient le départ définitif des armées d'occupation.



Occupation du territoire français par les Alliés (1815-1818).

1. Les principaux pays constituant la septième coalition sont la Russie, la Suède, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, mais cette coalition comprend aussi les Pays-Bas, la Saxe, la Bavière, Bade, Wurtemberg, la Suisse, Naples, l'Espagne, le Portugal...

2. Cf. Jacques Hantraye, *Les Cosaques aux Champs-Élysées. L'occupation de la France après la chute de Napoléon*, Paris, Belin, 2005, 304 pages.

La guerre et l'histoire

En tant que phénomène total, la guerre est le facteur le plus décisif de toutes les évolutions depuis dix mille ans, ainsi que des caractères marquants des sociétés primitives et traditionnelles.

La guerre est un phénomène total, au sens où elle est dans la dépendance de toutes les dimensions définissant la condition humaine et où, réciproquement, elle les affecte toutes, plus ou moins. De ce second point de vue, on peut distribuer les conséquences de la guerre en deux rubriques, l'une recueillant celles qui marquent tel ou tel aspect des sociétés, l'autre appliquée aux lignes évolutives des histoires humaines.

L'enjeu ultime de la guerre étant la vie ou la mort des politiques, elle leur impose la contrainte d'avoir à mobiliser tous les moyens utiles à la victoire. C'est une incitation irrésistible pour le développement de biais, pour l'innovation et pour la diffusion culturelles. Un **biais** est une déviation culturelle par rapport à la nature. La guerre est responsable d'au moins deux biais spectaculaires à l'échelle des millénaires. Le plus visible est le traitement infligé au statut des deux **sexes**. La nature n'impose aucune hiérarchie entre hommes et femmes, ni aucune répartition des tâches, au-delà de leurs fonctions respectives dans la reproduction. De fait, les sociétés de prédateurs maintiennent une égalité stricte et une quasi-interchangeabilité entre les deux sexes. Une discrimination s'instaure dans les sociétés de chasseurs et d'autant plus que la chasse au gros gibier occupe une place plus centrale dans l'alimentation. L'explication est évidente : la chasse au gros gibier mobilise une force musculaire que les hommes développent en moyenne davantage que les femmes. Avec la néolithisation, la dissymétrie s'impose et se creuse au bénéfice des hommes. L'agriculture, l'artisanat et l'élevage n'y sont pour rien, car les femmes peuvent s'en occuper aussi efficacement que les hommes, sauf, peut-être, pour les gros travaux de défrichement. C'est, en fait, la guerre qui a conféré aux hommes un avantage décisif, car ils sont effectivement plus forts et plus agressifs que les femmes. Avec la mécanisation de la guerre et la cérébralisation croissante des engagements, le muscle le cède à la matière grise et rend obsolète la répartition sexuelle des tâches, même militaires.

Un autre biais marquant est le détournement de la **religion** au service de la guerre. Il ne peut pas être détaché de celui infligé par le remplacement des démocraties primitives par des hiérocraies. Celles-ci exigent de trouver des justifications à la conquête et à la perpétuation du pouvoir par la force, et les trouvent dans la religion, à qui elles font dire que Dieu – ou tel dieu, le Ciel, le Dharma... – l'a voulu. La guerre mobilise aussi le divin au service de la victoire. C'est une incitation forte à exalter le principe divin dont se réclame une politique. Si chacune a son dieu des armées, le polythéisme se développe, qui était inconnu du monde paléolithique des chasseurs-cueilleurs. Cette captation du religieux par le politique est une constante dans toutes les sociétés traditionnelles.

Les **innovations** encouragées par la guerre se rencontrent dans tous les domaines, du moment qu'elles accroissent l'efficacité et la productivité. Les techniques et l'économie sont concernées de la manière la plus visible, puisque tout outil peut avoir un usage militaire et que l'augmentation des ressources permet d'accroître l'effort de guerre en termes absolus et relatifs : le coefficient de mobilisation peut monter, sans compromettre la survie. Avec l'invention de la science, le développement des sciences et la prolifération de leurs applications, la guerre est devenue, depuis la première guerre mondiale, le moteur le plus efficace de la recherche scientifique. L'incitation guerrière est également puissante sur la fiscalité et, à travers elle, sur les investissements publics dans les travaux d'infrastructure, dont l'irrigation, sur l'emprise de l'administration sur le pays et sur l'efficacité des services publics. Toutes les innovations favorables à la guerre sont promises à la **diffusion** la plus large et la plus rapide, pour des raisons pressantes de survie.

Quant à la **ligne évolutive** imprimée par la guerre aux histoires humaines depuis l'aube du néolithique, il y a une dizaine de millénaires, elle peut se résumer en une proposition unique : la guerre impose la coalescence de politiques de plus en plus englobantes et a pour horizon historique la réunion de l'humanité entière en une politique planétaire unique. Pour en saisir la logique et la rationalité, il faut s'attacher aux espaces transpolitiques, sur lesquels les politiques se battent les armes à la main.

Les Nouvelles de Pétersbourg de Nicolas Gogol (1809-1852)

Gogol a vingt-trois ans lorsqu'il décide de monter à Pétersbourg pour y réaliser ses rêves. Mais, très vite, il se heurte au caractère artificiel de cette ville « importée » qui, selon lui, ne saurait être russe ni dans son architecture, ni dans ses mœurs : « *Il y a peu de caractère national, et beaucoup d'amalgame étranger.* » La souffrance qu'il subit dans ce lieu d'« exil » profondément inadapté à l'homme russe forme alors le noyau autour duquel se tissent les *Nouvelles de Pétersbourg*.



Les cinq récits qui composent *Les Nouvelles* ont été écrits indépendamment les uns des autres durant la période 1833-1839. Elles ont ensuite été réunies en 1843 à l'occasion de la publication du tome III des œuvres complètes, l'auteur ayant pris conscience de leur liaison organique autour de la ville de Pétersbourg.

Alors que des écrivains comme Pouchkine dans *Le Cavalier de bronze* n'ont cessé de célébrer la beauté de l'architecture pétersbourgeoise, dans une symbolique de rempart contre les éléments, Gogol fait naître un mythe bien différent : celui d'une ville vécue par toute une population russe comme un lieu de déportation, de souffrance et d'aliénation, une ville qui détruit le rêve, trompe, mute et prive de sens. Ses récits sont alors l'occasion d'opérer une sorte de « transfert » de sa névrose : l'univers fantastique voire absurde qu'il déploie, en rupture avec la réalité et la traditionnelle unité de temps, reflète la déchirure qu'il a vécue dans la douloureuse expérience de Pétersbourg.

La population « hybride » qui s'agglomère avec difficulté dans ce monde factice où « *tout n'est que mensonge* » est caractérisée par la culture des apparences et l'indifférence aux autres. Elle forme une société archaïque, hiérarchisée et complexée, où chacun doit savoir conserver la place due à son statut social⁽¹⁾. Dans cet espace « cendré » et morne, l'homme russe s'alimente de rêves. Solitaire et inadapté à la ville, il ne parvient pas à s'installer dans l'espace réel et fuit vers un Ailleurs, qu'il s'agisse d'un espace imaginaire ou au contraire de l'espace « immédiat » du détail et du quotidien.

Le récit intitulé *La Perspective Nevski* dévoile ce malaise. Aussi, après s'être épris de deux belles « apparences », les deux protagonistes découvrent-ils la supercherie. Si l'un possède la capacité de l'accepter, l'autre ne parvient pas à retourner à la « vraie vie » et meurt. Dans *Le Manteau*, le copiste Akaki Akakiévitch présente une incapacité à exister qui se traduit par la négligence de son apparence. Malmené par ses collègues, il prend néanmoins confiance en lui dès lors qu'il décide de se payer une nouvelle pelisse. Malheureusement, la ville ne semble pas permettre aux « traîne-misère » de désirer quoi que ce soit : il meurt de froid dans l'indifférence, après s'être fait voler son manteau tout neuf. Quant au petit bureaucrate russe Poprichtchine (celui qui cherche son « emplacement », sa « carrière ») du *Journal d'un fou*, il glisse dans un délire psychotique aussitôt qu'il commence à se révolter trop vivement contre le système établi. *Le Nez* est l'occasion de parodier l'enfermement systématique du fonctionnaire dans sa logique de « grade » et dans ses prérogatives bureaucratiques. Alors que la perte de son nez par Kovaliov semble plus qu'insensée, ce dernier n'a qu'une idée en tête : que chacun retrouve sa place dans la société. Enfin, *Le Portrait* ne va pas sans rappeler toute l'artificialité et le vice qu'engendre cette ville. Tcharkov est un exemple d'artiste qui n'a pas su vivre voué à son art et pratiquer l'ascétisme nécessaire à la purification du réel. Il a au contraire cédé au commerce facile de l'art, perdant par là même son talent et son âme. Cet artiste « réaliste », auquel il est aussi reproché de vouloir rivaliser avec la création divine, ne va pas sans rappeler Gogol, dont le réalisme a été fortement critiqué.

Dans cette ville trompe-l'œil de Pétersbourg, le cadre rigide impose à chacun d'avoir à connaître sa place. Qui ose vouloir gagner son autonomie verra la Ville, si elle ne parvient pas à le contenir, se charger de l'éliminer.

Grâce à son écriture critique, Gogol est aujourd'hui considéré comme le père de l'école naturaliste et les *Nouvelles de Pétersbourg* donnent une parfaite illustration de réalisme critique.

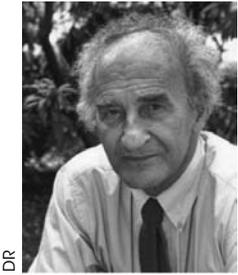
Bibliographie

- *Nouvelles de Pétersbourg, Le Journal d'un fou, Le Nez et autres nouvelles*, Gogol, collection Folio Classique, Gallimard, préface de Georges Nivat, 1998.

1. La table des rangs (14 rangs) ou *tchin* créée en 1722 par le tsar Pierre le Grand définit la classification des fonctionnaires civils et militaires russes. Les personnages des *Nouvelles* appartiennent tous à la hiérarchie civile, aux rangs les moins élevés.

Chillida

« Forgeron »⁽¹⁾ de sculptures métalliques monumentales, **Eduardo Chillida (1924 – 2002)** a construit son identité artistique sur la tradition ferronnière basque. Reconnue internationalement dès les premières années de sa carrière, son œuvre, visible dans différents musées et villes du monde, a été récompensée par de nombreux prix.



DR

Né à San Sebastian au **Pays basque espagnol**, Eduardo Chillida étudie d'abord l'architecture mais s'oriente finalement vers la sculpture. Passionné par l'art antique qu'il admire au musée du Louvre, Chillida commence sa carrière en modelant des torsos en plâtre qu'il expose dans des galeries parisiennes, notamment chez Aimé Maeght (1906-1981). L'artiste repart ensuite s'installer à **Ernani**, près de sa ville natale et cherche, pour la conception de son œuvre, le matériau qui s'inscrirait au mieux dans la **culture basque**. Après la visite d'une forge séculaire, **le travail du fer se présente instinctivement à lui** : « *Il devint soudain clair que je n'appartenais pas à la lumière blanche de la Grèce. J'étais perdu car je venais d'une terre dont la lumière était obscure. [...] Tout était noir ici et je découvrais le fer.* » Pendant une décennie, Chillida travaille donc presque exclusivement ce matériau et réalise des sculptures abstraites dans la tradition basque des maîtres-ferronniers. L'artiste souhaite ensuite diversifier son travail et choisit de **fondre l'acier, sculpter le bois, tailler le granit, le marbre et l'albâtre**. Il accomplit en parallèle une œuvre graphique, principalement des **gravures à l'encre, au crayon ou à l'eau-forte**⁽²⁾.

Lauréat de nombreux **prix artistiques**⁽³⁾, dont le Grand Prix de la sculpture de la Biennale de Venise, le prix *Kandinsky* et le *Kaiserring* allemand, Chillida est mandaté dans les années 1970 et 1980 pour réaliser des œuvres vouées à être exposées dans les lieux publics. Il fabrique donc d'imposantes **sculptures en acier et en béton**, qu'il surnomme « *une rébellion contre la gravité* », en réponse au gouvernement franquiste (1939-1977), réfractaire à l'art contemporain. Chillida sculpte **le Peigne du Vent** à San Sebastian, **la Demeure de notre père** à Guernica et **le Monument à la Tolérance** à Séville. Par la suite, d'autres pays lui commandent des œuvres, dont une quarantaine sont aujourd'hui visibles dans le monde entier : en Allemagne⁽⁴⁾, au Japon, aux

États-Unis, en Suède, en Finlande, en Iran ou encore en France. Sur l'île de Fuerteventura aux Canaries, Chillida aspire à créer *Montaña Tindaya*, un espace creusé dans la montagne, « *qui puisse offrir aux hommes de toutes races et de toutes couleurs, une grande sculpture pour la tolérance* » afin que tous se sentent égaux face à l'immensité de l'espace. Son projet pharaonique ne verra jamais le jour.

Puisqu'il ne concrétisera jamais ce rêve, il souhaite « *trouver un espace où [ses] sculptures pourraient reposer et où les gens se promèneraient au milieu d'elles, comme dans un bois* ». Il acquiert et restaure le **domaine Zabalaga à Ernani**, une ferme du ^{xvi}e siècle



DR

Les Peignes du vent – plage de San Sebastian.

en ruines. En 2000, la propriété devient le **musée Chillida-Leku**, un espace sculptural en soi. Ce musée, en partie à ciel ouvert, voit émerger, sur douze hectares, plus de quarante sculptures gigantesques au milieu desquelles le visiteur peut déambuler. Les œuvres moins volumineuses sont disposées à l'intérieur de la ferme. On peut y admirer une centaine d'œuvres en acier, en fer forgé, en albâtre, en granit, en terre cuite, ou encore en plâtre ainsi que des projets d'œuvres destinées aux lieux publics mais jamais exécutées.

Chillida se disait être un « sculpteur réaliste », plutôt qu'un « sculpteur abstrait », dans la mesure où il tentait de **transmettre des idées et des émotions et non de dépendre les hommes ou les événements** : « *Je commence l'œuvre par le cœur. Le cœur est comme le premier germe. Dès qu'il commence à battre, il travaille avec moi. Alors, je ne suis plus seul. Il a sa poussée propre, et je l'alimente de mes gestes, je l'aide à vivre. L'œuvre peut commencer à se développer.* »

1. Surnom donné par Gaston Bachelard, philosophe français.
2. Procédé de gravure sur une plaque métallique.
3. Il a également reçu le prix *Principe de Asturias* des Arts, le prix *Lorenzo il Magnifico* et le prix Impérial du Japon.
4. *La Maison de Goethe* à Francfort ou *Berlin*, une sculpture en fer de plus de 87 tonnes symbolisant la réunification de l'Allemagne.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Une croyance populaire tenace...

« La Coquille : Notre bar épicerie est spécialement **achalandé** pour les pèlerins du GR 65. »

Ces quelques mots servent de publicité à un restaurant qui se situe sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Pourtant, les pèlerins du Moyen-Âge les auraient lus comme une contre-publicité, à savoir une boutique extrêmement fréquentée.

Notre société de consommation, fondée sur le pouvoir d'achat, développe toutes les stratégies possibles pour multiplier les besoins, les désirs et les plaisirs des clients au point de le faire disparaître devant la déesse marchandise. Eh oui, le chaland, à l'époque médiévale et de nos jours encore, désigne le client et non la marchandise. En somme, est **achalandée** la boutique fréquentée par de nombreux clients.

Vauban, *Dîme* : « *Il y a des artisans bien plus **achalandés** les uns que les autres, plus forts et plus adroits, et qui gagnent par conséquent davantage.* »

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Jean-Marc Laurent, général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique,
et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.

Jean Tulard, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Jean Baechler, de l'Académie des sciences morales et politiques.

André Lewin, ambassadeur de France.

Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du
conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants.

Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale.

Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.

Patrick Facon, directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant
chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.

François Pernot, maître de conférences en histoire moderne.

Hervé Coutau-Bégarie, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Alain Bévillard, général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.

Les Carnets du Temps

Centre d'enseignement militaire supérieur Air

1, place Joffre

B.P. 43

00445 ARMÉES

www.eoaa.air.defense.gouv.fr